



Les outils d'accompagnement et de financement en lien avec la rénovation et l'amélioration des performances énergétiques et circulaires en RW



Wallonie Entreprendre

WE est l'outil économique et financier de la Wallonie au service des entreprises. Un outil généraliste autour de 3 métiers complémentaires

INFORMATION
&
SENSIBILISATION

ACCOMPAGNEMENT

FINANCEMENT

**WE s'adresse à toutes les entreprises,
quel que soit leur stade de vie**



CRÉATEUR
de futurs

Un outil généraliste

Construit sur une addition d'expertises



Le PME Green Challenge

Des solutions d'accompagnement sur mesure



Programme d'accompagnement collectif : PME Green Challenge



Des solutions d'accompagnement sur mesure



Programme d'accompagnement collectif : PME Green Challenge

- 12 à 14 entreprises participantes
- 4 journées et 2 soirées entre début mars et mi-juin 2024
- Challenge par des experts, témoignages d'entreprises inspirantes, présentation de solutions techniques, ateliers,...
- Objectifs : informer et établir un plan d'actions propres à l'entreprise participante
- Critères :
 - PME wallonnes
 - Plus de 10 ETP
 - Plus de 3 ans d'existence
 - Avoir un process de type industriel

- Toute information et formulaire d'inscription :

<https://www.wallonie-entreprendre.be/fr/actualites/expertise/accelerez-la-transition-energetique-et-circulaire-de-votre-entreprise/>

- Candidature à rentrer avant le 1/12/23
- Pour toute question : transition@wallonie-entreprendre.be



Prêts & Garanties

Dans un certain nombre d'entreprises sollicitant un financement, les partenaires bancaires sont prêts à intervenir mais ne souhaitent pas assumer seuls l'entièreté du risque.

Au sein de WE Prêts & Garanties, nous vous facilitons l'accès au crédit bancaire et vous accompagnons dans le développement de vos projets en complétant utilement l'offre bancaire par :

- Des solutions de garanties sur les crédits
- Des financements complémentaires aux crédits de type subordonné

Que votre projet porte sur la création/la reprise d'une activité ou sur son développement,

que vous soyez indépendant ou en société,

nous vous aidons à boucler votre montage financier via ces deux solutions qui peuvent tout à fait être combinées.



Critères d'éligibilité

LA CIBLE :

- ✓ **Entreprise**, en ce inclus les **indépendants**,
- ✓ Située en **Région wallonne** (siège d'exploitation et/ou lieu d'investissement).
- ✓ N'étant **pas en difficulté financière** :
 - Fonds propres > 0
 - Pour les entreprises de plus de 3 ans uniquement :
 - Fonds propres > ½ capital social (primes d'émission incluses) OU
 - Perte sur les 12 derniers mois < ¼ du capital
 - Pas en procédure collective d'insolvabilité (PRJ)

Critères d'éligibilité

✓ **Tous les secteurs sont éligibles** et notamment :

- l'industrie/artisanat, en ce compris le secteur agroalimentaire,
- les services,
- le négoce,
- la construction,
- le commerce de détail,
- l'Horeca.

✓ **A l'exception des secteurs suivants :**

Transport de marchandises par route pour compte d'autrui

lorsque le financement concerne
l'acquisition de véhicule(s) de transport
de marchandises

Production primaire de produits agricoles

énumérés à l'annexe I du traité sur le
fonctionnement de l'Union Européenne

→ **transformation et
commercialisation éligibles**

Banque, finance, assurance

à l'exception des courtiers
en assurances « multimarques »

Promotion immobilière au sens large

Production et/ou distribution d'énergie ou d'eau,

à l'exception de la production
d'énergies issues de sources
d'énergies renouvelables ou de
cogénération de qualité

Enseignement et formation

Culture

à l'exception de la production
audiovisuelle

Pêche, aquaculture et construction navale

La garantie

Garantie partielle et supplétive



- **Montant** : Maximum **75%** du crédit bancaire* avec un engagement maximum en garantie, dans la majorité des cas, de 1.500.000€.
- * Crédit amortissable ou ligne court terme.
- **Durée de la garantie** : maximum 10 ans.
- **Coût** : Commission payée en une fois au début : 1% du SRD annuel garanti ou 1,1% si la garantie est sollicitée sur une durée inférieure à la durée de la banque.
- **Indemnisation** : Intervention calculée après réalisation des sûretés consenties à la banque et considérées comme spécifiquement affectées au crédit garanti (effet supplétif).
- **Avec le soutien du Fonds Européen d'Investissement** : contre-garantie à 50%, voire 70% dans certains cas
- **Une alternative** : la garantie en tête.

Le prêt

Le prêt subordonné à destination des PME



Caractéristiques :

- Prêt subordonné amortissable (trimestrialités à capital constant) conjoint à un financement bancaire.
- Objets de financement : investissements mobiliers, immobiliers, reprise d'une entreprise, BFR.
- A tous stades de vie.

Crédit bancaire principal :

- Crédit bancaire amortissable, pas de ligne CT

Montant :

- Max 500.000€ / projet – Max 1.000.000€ encours / PME.
- Max 40% du montage financier.
- Max le montant du crédit bancaire conjoint.

Durée :

- Maximum la même durée que le crédit bancaire conjoint avec un maximum de 15 ans (+ franchise de maximum 2 ans).

Taux d'intérêt :

- Taux de la banque - 2% avec un taux plancher = IRS de la durée du prêt + **1,25%**
(Pour info, taux au 15/10/2023 sur 5 ans : 4,59% - 7 ans : 4,54% - 10 ans : 4,56% - 15 ans : 4,60%)

Sûretés :

- Pas de garantie exigée ni de l'entreprise, ni de l'entrepreneur.
- Garantie bancaire en faveur de WE = montant fixe d'1/4 du prêt initial – remplacée dans certains cas par une garantie du FEI à 50%.



Introduction des demandes

Introduction d'une demande de prêt/garantie

Une **demande unique** de l'entreprise adressée à la **banque** pour du financement bancaire.

PRODUITS NON AUTOMATIQUES



➤ Ne pas hésiter à nous contacter pour vérifier l'éligibilité et la faisabilité de l'intervention envisagée.

Introduction d'une demande de prêt/garantie

A PARTIR DE DEBUT 2024, pour :

- Garantie supplétive de max. 75% avec un engagement de max. **75.000€**
- et/ou prêt de max. **75.000€** (par projet et max. le même montant que le financement bancaire conjoint)

→ **SOLUTIONS AUTOMATIQUES** (existent déjà pour des montants d'engagements moindres)

Pas d'analyse de WE Prêts et Garanties :

- Délégation de la décision à la **banque** tant au niveau de la garantie que du prêt subordonné.
- Encodage des produits automatiques par la banque sur notre plateforme
 - lettre de garantie disponible instantanément sur la plateforme et convention du prêt subordonné envoyée instantanément à l'entrepreneur à l'adresse mail renseignée par la banque

Spécificité pour la GARANTIE AUTOMATIQUE :

- Coût : Toujours une commission de 1% du SRD annuel garanti, quelle que soit la durée de la garantie sollicitée

Spécificités pour le PRÊT AUTOMATIQUE :

- Coût : Taux de la banque - 2%, avec un taux plancher en cours de définition
- Objet de financement peut être différent de celui du crédit bancaire
- Pas de garantie bancaire en faveur de WE

DIGILOAN

Prêt automatique



Caractéristiques :

- Objets de financement : **tout investissement en lien avec la transformation numérique**

Montant :

- Max **75.000€** / projet
- **Max 2x** le montant du crédit bancaire

➔ Toutes les autres modalités étant identiques au prêt automatique.

Ce prêt sera disponible à partir de février 2024.

Cas pratiques DIGILOAN

Investissement logiciel + matériel roulant

DEPENSES		SOURCES DE FINANCEMENT		
	MONTANT €		MONTANT €	%
Nouvelle camionnette	35.000	Banque - CI véhicule en 5 ans	35.000	33,3%
Logiciel CRM + implémentation	70.000	WE - DIGILOAN en 5 ans	70.000	66,7%
	105.000		105.000	100%

RISQUE BANQUE : 33,33%

RISQUE WE: 66,67%

Mise en place d'un ERP + remplacement matériel informatique

DEPENSES		SOURCES DE FINANCEMENT		
	MONTANT €		MONTANT €	%
Matériel informatique	55.000	Effort propre	50.000	16,7%
Logiciel ERP	120.000	Banque- CI éq. informatique en 5 ans*	175.000	58,3%
Intégration ERP	125.000	WE - DIGILOAN en 5 ans	75.000	25,0%
	300.000		300.000	100%

* GARANTIE AUTOMATIQUE partielle et supplétive de 40% sur ce CI

RISQUE BANQUE : 35%

RISQUE WE: 48,33%

L'équipe

Equipe de direction



**Jean-Pierre
DI BARTOLOMEO**
Membre du Comité de Direction



Karl ADAMS
Membre du Comité de
Direction étendu



Viviane MOL
Coordinatrice
viviane.mol@wallonie-entreprendre.be



Morgane BOZET
morgane.bozet@wallonie-entreprendre.be



Delphine FRANSOLET
delphine.fransolet@wallonie-entreprendre.be



Sylvie GERARDY
sylvie.gerardy@wallonie-entreprendre.be



Micheline BORGES
Assistante de direction



Elise BOURGUIGNON
Assistante de direction



Valérie HAMENDE
valerie.hamende@wallonie-entreprendre.be



Valérie JOSLET
valerie.joslet@wallonie-entreprendre.be



Marine LABEYE
marine.labeYE@wallonie-entreprendre.be



Julie LEBEQUE
julie.lebeque@wallonie-entreprendre.be

Pour toute question

analystes@wallonie-entreprendre.be
www.1890.be



Véronique MONNAIE
veronique.monnaie@wallonie-entreprendre.be



Catherine PLUNUS
catherine.plunus@wallonie-entreprendre.be



Delphine STRUCKMEYER
delphine.struckmeyer@wallonie-entreprendre.be



Corinne TANGHE
corinne.tanghe@wallonie-entreprendre.be

Transition énergétique et circulaire

Le financement

Des solutions de financement pour **toutes les entreprises**

- ✓ Pour **toutes les entreprises wallonnes**, de l'indépendant aux grandes entreprises
- ✓ Formes d'interventions diverses et complémentaires
 - **prêts** sous toutes ses formes dont le **prêt subordonné**
 - Participation au **capital**
- ✓ Des **solutions disponibles pour toutes les entreprises**
 - ✓ « **standards** » : Easy'green (jusqu'à 1 million €)
 - ✓ « **sur mesure** » avec un conseiller financier à votre disposition
- ✓ Durée adaptée au projet
- ✓ Possibilité de franchise

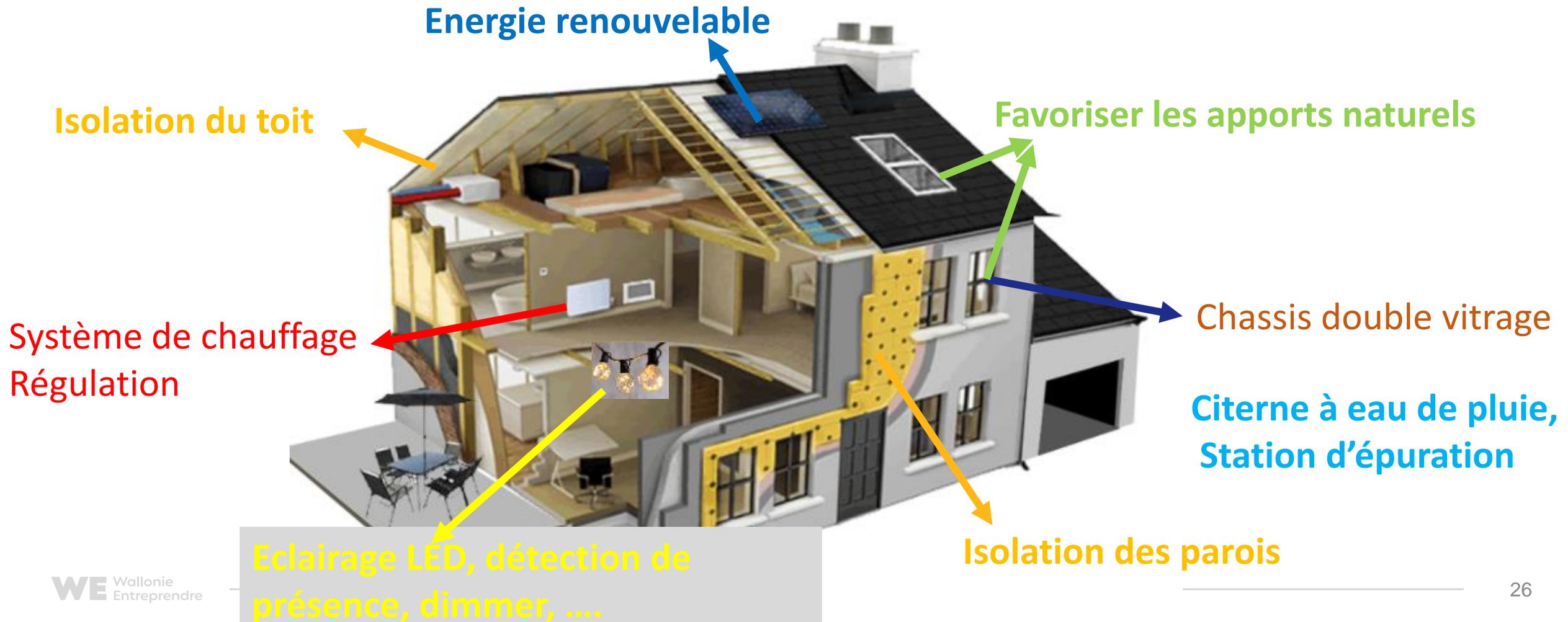
Easy'green, une solution de financement pour les entreprises

✓ Pour quelles dépenses ?

- ✓ Optimisation de **l'efficacité énergétique** (et **l'eau**):
 - des **bâtiments** (hall, bureaux, ateliers, ...) (nouvelles constructions, extensions, **rénovations**)
Exemples : enveloppe, isolation, double vitrage, chaudière, pompe à chaleur, éclairage LED, détecteur de présence, sonde de température, cogénération, ...
 - de **l'outil de production**
Exemples : optimisation de machines, récupération de chaleur, isolation tuyaux, station d'épuration, citerne d'eau de pluie, air comprimé, vapeur, ...)
- ✓ Production d'énergie à partir de sources **d'énergies renouvelables**
Exemples : Photovoltaïque, éolienne, géothermie, solaire, biomasse, biométhanisation, ...)
+ **stockage, bornes de chargement, ...**
- ✓ **Gestion intelligente de l'énergie** : compteurs, supervision, GTC, ...
- ✓ **Installation de froid** / climatisation performantes

Easy'green, une solution de financement pour les entreprises

✓ La transition bas carbone sur le bâtiment



Easy'green, une solution de financement pour les entreprises

✓ La transition bas carbone sur le bâtiment

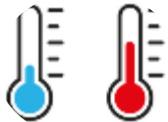
- *MAIS AUSSI* penser déconstruction et réemploi / matériaux biosourcés



- *ET AUSSI* lors de l'utilisation du bâtiment



- Cloisonner les volumes (chauffer que le volume nécessaire)



- Régulation du chauffage/clim, détecteurs de présence, consigne t°, ...



- Optimisation des consommations d'eau : citerne, station d'épuration, circuit fermé, eau de nettoyage,

Easy'green, une solution de financement pour les entreprises

-



Déchets : générés lors réception de marchandises

ou par l'activité elle-même (rebuts),

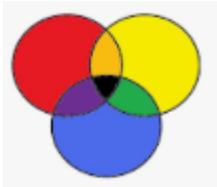
ou chez les clients (emballages, palettes, ...)



=> remise en question des procédés ? Des besoins ?

=> comment les réduire ? Recycler ? les supprimer totalement ?

-



Mutualisation d'installations : partage de machines, de locaux,
de compétences, de ressources (ex : communautés d'énergie),

-



Bon entretien des installations

=> prolongation de la durée de vie

(vaut aussi pour le bâtiment)

Easy'green, une solution de financement pour les entreprises

-  Bon dimensionnement des installations
Exemple : les installations de froid
 Une législation évolutive et contraignante à l'horizon 2030
=> profiter d'un remodeling / installations à renouveler pour mieux dimensionner la nouvelle installation
aller vers des technologies plus durables
aller vers des technologies plus efficaces
coupler cela à d'autres invest. (récupération de chaleur)
-    Le transport des personnes et marchandises
=> Mode de déplacement ? Télétravail ?

Easy'green, une solution de financement pour les entreprises

Easy'green, un financement souple, rapide et à des conditions attractives

Type de financement	* Prêt sous toutes formes (subordonné majoritairement , CT, LT, ...) * Capital
Conditions financières	* Taux IRS + marge (fonction du risque du projet, impact carbone, ...) * Capital (aux mêmes conditions que le privé)
Franchise	* Possibilité de franchise (prêt) en fonction du projet
Plafond	* Max 1 million €/projet * 3 millions € d'en-cours/entreprise

- ✓ Pas de garantie : pas de mandat, pas d'hypothèque,
- ✓ Pas de frais de dossier, pas de commission de réservation
- ✓ Combinaison possible des différents produits financiers de WE
- ✓ Introduit directement par l'entreprise, le prescripteur ou la banque

✓ <https://www.wallonie-entreprendre.be/fr/financements/prest/prest-easygreen/>

La solution « sur mesure »

- Investissements éligibles : identiques à Easy'green
- Forme : participation en capital, prêt convertible, prêt garanti, prêt subordonné
- Directement à l'entreprise ou via SPV ou tiers investisseur
- Minimum 1 000 000€ et maximum 10 000 000€ par intervention
- Maximum 50% de l'investissement bas carbone concerné
- Taux EG s'applique
mais en cas d'intervention bancaire ou d'un tiers, alignement sur ce taux (pari passu)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Véronique Léonard

Manager **Easy'green**

veronique.leonard@wallonie-entreprendre.be

Tél : 0479 86 02 45